

UNION INTERNATIONALE DES POSTES.

Un traité ayant pour but l'union générale des postes et l'adoption d'un port et de règlements uniformes pour la transmission de la correspondance internationale, a été consenti et signé à Berne, Suisse, en octobre 1874, par des représentants des principales nations du monde, y compris les Etats-Unis.

Pour tous les pays qui ont directement pris part à cette convention, la France exceptée, le traité est entré en vigueur en juin dernier, et en janvier 1876, la France est aussi devenue partie à ce traité.

Sous l'effet de cette sage mesure, et à compter des dates ci-dessus, le port de la correspondance acheminée entre les pays contractants a beaucoup diminué, et les différents modes en usage pour le service postal, et qui avaient toujours été au préjudice des relations internationales, ont fait place à des règlements généraux obligatoires pour toutes les parties contractantes.

Le traité n'embrasse pas les possessions britanniques au-delà des mers, mais, avec l'assentiment du gouvernement impérial, le Canada a demandé à faire partie de cette union postale.

En attendant, et par un arrangement avec les postes impériales, le port de la correspondance entre le Canada et le Royaume-Uni a été réduit au taux de $2\frac{1}{2}$ d. stg.—5 centins—établi par les règlements de l'union. Cette réduction a aussi été rendue applicable à la correspondance acheminée par la voie de New-York, ce qui fait que pour la correspondance entre le Canada et le Royaume-Uni nous avons un port uniforme de cinq centins, qu'elle que soit celle de ces routes qu'elle prenne.

SYSTÈME DES EXPÉDITIONS D'ARGENT AVEC LES ÉTATS-UNIS.

Lorsque la convention postale de 1875 avec les Etats-Unis a été conclue, il y a eu entente que le plus tôt possible il serait fait un arrangement relatif à l'échange des mandats entre le Canada et les Etats-Unis, et cet échange a commencé à se faire le 1^{er} août dernier, selon les règlements établis dans la convention annexée à ce rapport.

Autant que l'on pouvait s'y attendre, vu les difficultés inévitables résultant de la différence du cours monétaire des deux pays, ces arrangements ont satisfait le public.

Pour les cinq mois—d'août à décembre 1874, inclusivement—le revenu brut s'est élevé à \$153,906.

Les premiers envois faits par les Etats-Unis de mandats payables en Canada ont été d'un tiers plus considérables que ceux du Canada aux Etats-Unis; mais cela a changé depuis, car c'est maintenant le contraire qui arrive.

Dans cet échange de mandats avec les Etats-Unis, on a fait participer les postes de Terre-Neuve aux facilités obtenues par l'arrangement fait par le Canada.